

Bulletin aux sections 2010-06

30 juin 2010

Échos du congrès de 2010 – une famille de bénévoles grandissante : un succès éclatant!

Les évaluations du congrès de 2010 ont été compilées. Nous avons reçu 138 formulaires remplis (voir le tableau ci-inclus), qui pointent tous dans la même direction : le congrès de 2010 est un succès éclatant!

Si l'on met de côté les quelques menus pépins auxquels on peut s'attendre lors d'un événement de cette envergure, il semble que chacun des participants soit rentré chez lui satisfait. Nombreux sont ceux qui m'ont exprimé leur gratitude. À mon tour, je veux remercier toutes les personnes qui se sont donné la peine de venir me voir ou d'envoyer par écrit leurs félicitations au personnel du Bureau national.

Personnellement, je suis très heureuse des résultats de mon tout premier congrès et j'ai déjà hâte à celui de l'an prochain, qui aura lieu à Ottawa.

J'aimerais dire ma vive reconnaissance aux sections de la Nouvelle-Écosse, pour leur aide et leur générosité. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des délégués et des observateurs, dont les efforts ont largement contribué à faire du congrès une belle réussite. Ce sera une joie de vous accueillir à Ottawa en 2011.

Voici quelques-uns des témoignages que j'ai reçus :

Mon impression à la suite de ma participation au congrès à Halifax est des plus positives. Je me sens tout ragaillardisé pour la suite des choses. Mes remerciements et mes félicitations s'adressent à toi pour ta performance comme animatrice du banquet ainsi que pour la direction de ton équipe. Tes collaborateurs au bureau national ont été très efficaces et professionnels. Je souligne une note particulière pour leur grande affabilité à notre égard comme bénévoles. Merci à tous!

Yvan (Vigneault), ALP pour le Québec



Eh bien, je dois dire que j'ai trouvé la conférence fort intéressante. Comme je le pensais, vous avez un rude combat devant vous, mais je crois que le nouveau conseil saura se montrer à la hauteur; cela devrait vous aider à mener à bien l'énorme tâche qui vous incombe. Il me semble que tout s'est très bien déroulé, en général : excellente planification, bon hôtel. Mes compliments!

Jean Graham, présidente de la Section de Red Deer (Alberta)

Au nom des délégués des sections au congrès de 2010, je vous prie de transmettre nos remerciements à tous les membres du personnel pour l'excellent travail qu'ils ont accompli, dans des conditions difficiles. C'est prodigieux, ce qu'ils arrivent à réaliser; trop souvent nous ne savons pas apprécier le dévouement de ces employés qui font plus que simplement leur boulot.

Graham Weber, ASR pour l'Ouest de l'Ontario

Je tiens aussi à remercier nos partenaires des programmes d'affinité, qui ont financé des activités sociales et participé à la petite exposition commerciale. C'est également grâce à leur concours et à leur générosité que le congrès a été une réussite.

Nouveau Conseil national d'administration (CNA)

Les délégués au congrès de 2010 ont élu Hélian Lizotte (Québec) président national; Gary Oberg (Alberta), premier vice-président national; Les Chipperfield (Île-du-Prince-Édouard), deuxième vice-président national; et Julie Spencer, troisième vice-présidente nationale. Stan Hrabarchuk est devenu président national sortant.

Au 18 juin 2010, les directeurs nationaux étaient les suivants :

Terre-Neuve et Labrador – Derm Coady
Nouvelle-Écosse – Allan MacIntyre
Nouveau-Brunswick – Robert Kirkpatrick
Île-du-Prince-Édouard – Poste vacant
Québec – Poste vacant
Ontario et Nunavut – Richard Poersch
Manitoba et Nord-Ouest de l'Ontario – Joe Sanderson
Saskatchewan – Bill Taylor
Alberta et Territoires du Nord-Ouest – Valerie Katarey
Colombie-Britannique et Yukon – John Finn

Sylvia Ceacero, directrice exécutive, est membre d'office du conseil, sans droit de vote.

Les personnes suivantes quittent le CNA; nous leur exprimons notre profonde gratitude pour les immenses services qu'elles ont rendus à l'ANRF. Il s'agit de Dennis Jackson (président national sortant), Pat King (premier vice-président national), Allan Fenske (troisième vice-président national) et Paul Cadeau (directeur national pour la Nouvelle-Écosse).



Assis, de gauche à droite : Julie Spencer, Stan Hrabarchuk, Hélian Lizotte, Gary Oberg et Les Chipperfield. Debout, de gauche à droite : Allan MacIntyre, Robert Kirkpatrick, Joe Sanderson, Derm Coady, Richard Poersch, John Finn, Valerie Katarey, Bill Taylor et Sylvia Ceacero.

En conformité avec nos règlements, Gary Oberg, premier vice-président national et président du Comité de la gouvernance et des candidatures, annonce que l'on doit procéder à des élections au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Nous espérons que les deux directeurs nationaux pour ces provinces seront élus en août, de manière qu'ils puissent prendre part à la réunion du CNA qui se tiendra en septembre.

Assurance pour les sections

En réponse à certaines des questions soulevées lors du Congrès, une description de la protection d'assurance offerte aux sections est jointe pour votre information. La police d'assurance annuelle du Bureau national accorde une certaine protection à toutes les sections qui ne sont pas constituées en personnes morales. Une copie de la police qui est en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2010, a été envoyée par la poste à la fin de l'an dernier à l'ensemble des sections visées.

Changements au Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP)

Le 1^{er} juin, le président du Conseil du Trésor du Canada (CT) a annoncé une hausse des taux de cotisation du Régime de services dentaires pour les pensionnés, qui s'appliquera pour la première fois à la retenue sur le chèque de pension de septembre 2010.

Cette nouvelle nous a été communiquée par téléconférence, au président national de l'ANRF qui était alors en poste, à Charlotte Roy (agente de recherche et de communication) et à moi-même, quelques heures avant qu'elle ne soit rendue publique par Stockwell Day, président du CT.

Les cotisations que versent les pensionnés au RSDP seront augmentées de manière à permettre le partage égal des coûts liés au régime (voir le tableau ci-dessous). Depuis la création du RSDP, le 1^{er} janvier 2001, les coûts étaient assumés par le gouvernement et les participants dans une proportion de 60 % et de 40 %, respectivement. Les cotisations mensuelles des retraités, qui avaient été réduites en mars 2006, seront ramenées cet automne aux taux de 2001.

Les participants qui ont adhéré au RSDP entre janvier 2001 et février 2006 ont déjà payé des taux de cotisation semblables à ceux qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2010.

Nous avons appris, également, que les retraités ayant adhéré au régime au cours des trois dernières années auront la possibilité d'annuler leur inscription avant la fin de la période normale de participation obligatoire de trois ans. Il faut noter, toutefois, qu'un participant qui se retire du RSDP, à quelque moment que ce soit, ne peut plus revenir sur sa décision.

Catégorie de protection	De	À
Pensionné seulement	12,50 \$ par mois	16,00 \$ par mois
Pensionné et un membre de la famille admissible	25,50 \$ par mois	31,96 \$ par mois
Pensionné et plus d'un membre de la famille admissible	36,20 \$ par mois	47,96 \$ par mois

Comme les cotisations au RSDP sont payables le mois précédant celui auquel s'applique la protection, on retiendra sur les chèques de pension de septembre 2010 les nouveaux taux de cotisation correspondant au coût accru de la protection, en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2010.

Les représentants gouvernementaux expliquent la nécessité d'augmenter les cotisations des retraités par le coût plus élevé du régime, attribuable à la croissance du nombre de participants et à la hausse du coût des services et des technologies dentaires. On fait observer en outre qu'un bon nombre de nouveaux participants ont des personnes à charge admissibles, soit un conjoint ou des enfants.

Dans le cas présent, les résultats des recherches que notre personnel effectue de façon systématique concordent avec ceux que rapporte le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Il convient de signaler tout particulièrement que beaucoup d'employeurs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, n'offrent pas de régime de soins dentaires aux retraités. Depuis quelques années, en fait, les employeurs accordent de moins en moins d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

Le président national sortant et moi-même avons parlé aux membres de l'ANRF des rencontres que nous avons eues avec des hauts fonctionnaires du SCT, en novembre et en janvier, pour leur présenter le point de vue de l'Association sur un certain nombre de questions. À ces deux occasions, le secrétaire adjoint du SCT, Secteur des pensions et avantages sociaux a fait allusion à un examen des programmes, surtout après l'annonce du budget fédéral de 2009. L'ANRF n'a obtenu aucune précision à ce sujet et ne pouvait d'ailleurs pas s'attendre à en recevoir, tant que le gouvernement n'avait pas pris de décision, étant donné que les hauts fonctionnaires ne peuvent pas faire connaître le détail des réductions budgétaires avant que celles-ci ne soient annoncées par le gouvernement.

Lorsque les représentants du SCT lui ont appris la nouvelle, l'ANRF a demandé qu'on lui communique les données sur l'augmentation du nombre de participants et sur la hausse des coûts liés au régime depuis 2001. Ces coûts n'ont pas été divulgués, si ce n'est dans un article des Comptes publics du Canada.

Il n'existe pas de rapport annuel sur le RSDP, comme il y en a sur les régimes de retraite de l'administration fédérale. Le RSDP est géré par le SCT et administré par la Financière Sun Life, qui a conclu un marché à cet effet avec le gouvernement du Canada.

L'ANRF a proposé des candidatures au conseil du régime, mais c'est là que s'arrête sa participation à la gestion du RSDP.

Le SCT reçoit de la Sun Life, à intervalles réguliers, des données sur l'utilisation et le coût du régime; toutefois, bien que les présidents successifs de l'ANRF se soient adressés de bonne heure et à de fréquentes reprises aux ministres du CT pour les obtenir, ces données n'ont pas été portées à la connaissance des participants au régime et n'ont pas fait l'objet de discussions avec l'ANRF sur des points de détail.

Depuis l'annonce d'une hausse des cotisations, l'ANRF communique avec les participants pour éviter que certains ne prennent de façon précipitée la décision de se retirer du régime, laquelle risquerait de se révéler coûteuse.

Les participants doivent analyser leur situation actuelle par rapport à celle où ils se trouveront en septembre pour déterminer s'il vaut mieux continuer ou cesser d'adhérer au régime, dans leur cas particulier.

L'ANRF insistera auprès des ministres et des hauts fonctionnaires du CT afin d'obtenir des données à jour sur la hausse du nombre de participants au RSDP et de personnes à charge qui bénéficient de la protection du régime, de même que sur les autres facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts (utilisation, hausse du coût des services dentaires et des fournitures, nouvelles technologies, administration) et sur l'incidence de ces différents facteurs.

Il est à noter que le Régime de services dentaires pour les pensionnés n'est pas le fruit d'une entente négociée. Le gouvernement l'a mis en place à l'intention des retraités de l'administration fédérale, en janvier 2001, à la suite d'un travail de sensibilisation mené pendant des années par l'ANRF. Le régime est financé par le gouvernement du Canada et par les retraités de l'administration fédérale qui y participent à titre facultatif, en versant des cotisations mensuelles.

Le RSDP n'est pas offert par un assureur. Le rôle joué dans ce régime par une compagnie d'assurances se limite à la prestation de services administratifs. À l'heure actuelle, la Financière Sun Life administre le RSDP en vertu d'un marché conclu avec le gouvernement du Canada. En conformité avec ce contrat, l'administrateur du RSDP applique les dispositions du régime mais n'établit pas ces dispositions. Celles-ci relèvent entièrement du gouvernement du Canada, bien que l'ANRF puisse préconiser des améliorations. Bien entendu, les résultats de notre action de persuasion sont généralement incertains et exigent des efforts soutenus sur une longue période.

En dépit des succès qu'elle a déjà remportés, l'Association n'est pas un agent négociateur; les retraités de l'administration fédérale ne peuvent d'ailleurs pas former une unité de négociation accréditée, en vertu des lois canadiennes régissant le travail.

L'ANRF représente les retraités de l'administration fédérale au sein des comités consultatifs des pensions du secteur public et de l'organisme chargé de la gouvernance du Régime de soins de santé de la fonction publique. Par l'intermédiaire de ces organismes et par d'autres moyens, les représentants de l'Association sont informés par les hauts fonctionnaires des changements apportés aux prestations des retraités, et sont consultés au sujet de ces modifications.

L'ANRF cherche à obtenir de meilleures prestations pour les retraités de l'administration fédérale; elle ne peut y parvenir, cependant, que par des discussions ouvertes et des arguments fondés sur des recherches solides. En outre, ses efforts ne peuvent aboutir que si le gouvernement estime avoir intérêt à augmenter les prestations des retraités et s'il juge que les contribuables canadiens sont disposés à financer ces prestations, dans une certaine mesure.

Il faut aussi tâcher d'évaluer le coût, immédiat et futur, de toute amélioration souhaitée par l'ANRF. À ce propos, l'ANRF continuera de tout mettre en œuvre pour favoriser l'échange d'informations avec le président du Conseil du Trésor du Canada, en ce qui concerne le coût du RSDP et les facteurs s'y rapportant.

En outre, afin de bonifier les prestations offertes par le régime ou d'en garder le coût abordable, l'ANRF doit se trouver des alliés qui appuieront son action à ce chapitre.

Ces alliés pourraient être des partis politiques, d'autres groupes de retraités, des agents négociateurs du secteur public ou d'autres organismes canadiens que cette question intéresse. L'établissement et l'entretien de bonnes relations avec des alliés potentiels exigent également un travail soutenu : on n'y arrive pas du jour au lendemain.

L'ANRF doit toujours être consciente du fait qu'elle marche sur la corde raide lorsqu'elle cherche à faire améliorer les prestations des retraités du secteur public : les contribuables canadiens sont souvent irrités de voir accorder à ces pensionnés des prestations auxquelles la plupart des Canadiens à la retraite n'ont pas droit.

L'ANRF continuera d'accroître l'efficacité de son action de persuasion visant à faire valoir les intérêts des retraités de l'administration fédérale.

Rencontres avec des partenaires

Après l'annonce qu'a faite le SCT concernant le RSDP, j'ai été chargée par le CNA de prendre contact avec des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor afin d'obtenir de l'information détaillée sur les raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de hausser les cotisations des retraités, qui représenteront non plus 40 %, mais 50 % des coûts liés au régime. Au début de juillet, je rencontrerai en outre les présidents des trois principaux syndicats, soit l'IPFPC, l'AFPC et l'ACEP, pour discuter de cette question de même que des négociations relatives au RSSFP. Un compte rendu de ces démarches paraîtra dans le *Bulletin aux sections* de juillet.

Les démarches en persuasion

Vous trouverez ci-joint un résumé des démarches en persuasion entreprises en mai.

Vera Yuzyk, directrice des relations avec les gouvernements

Vera Yuzyk a été engagée le 14 juin 2010 comme directrice des relations avec les gouvernements.



Depuis plus de 20 ans, Vera développe son savoir-faire dans les domaines de la politique, des relations avec les gouvernements, de l'action de persuasion, de l'établissement de partenariats, des communications, de la planification d'événements, de la collecte de fonds et de la recherche; c'est dire qu'elle possède une vaste expérience et des compétences étendues. Ayant travaillé pour des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, elle sera en mesure de mettre à profit, dans l'exercice de ses fonctions, une solide connaissance des relations avec les parlementaires et avec les gouvernements; sa passion pour la politique et les affaires publiques sera en outre un précieux atout pour l'ANRF, en cette période de transition.

Vera compte des réalisations impressionnantes au chapitre de l'action de persuasion : elle a défendu les intérêts de groupes locaux, nationaux et internationaux œuvrant dans les milieux de la lutte contre le cancer, de la promotion de l'égalité des sexes, des droits de la personne, de la culture, de l'éducation et des organismes de charité. Elle a aussi fait ses preuves en ce qui a trait aux communications et aux relations avec les médias, ayant organisé des événements médiatiques (télé, radio et presse écrite) et produit une diversité de documents : invitations, brochures, bulletins, exposés de position, rapports, articles, discours, notes d'information, contenu Web, etc.

Vera est titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en relations publiques du Collège Algonquin. Elle sera chargée, entre autres, de présenter une information détaillée et à jour, sur les questions que l'ANRF estime prioritaires, aux partenaires intéressés tant à l'interne qu'à l'externe et s'attachera à obtenir leur collaboration, en faisant ressortir les questions et les intérêts communs et en dressant un plan d'action qui vise à faire avancer ces derniers d'une manière avantageuse pour notre effectif. Vera s'efforcera aussi de mieux faire connaître aux membres de l'ANRF les démarches qui sont accomplies pour défendre leurs intérêts, et les résultats obtenus. Pour mener cette tâche à bien, elle établira et mettra à exécution un plan général de sensibilisation et d'information des adhérents en matière d'action de persuasion.

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre équipe une spécialiste des relations avec les gouvernements, qui aidera l'ANRF à atteindre ses objectifs stratégiques.

On peut joindre Vera à l'adresse suivante : vyuzyk@fsna.com

Gathoni Njuguna, superviseur, adhésions TI

L'ANRF souhaite la bienvenue à Gathoni Njuguna. Gathoni a accepté notre offre d'emploi et est entrée au service de l'Association le 14 juin, en qualité de superviseur des adhésions via l'infotechnologie.



Gathoni dirigera notre équipe de commis chargée de l'effectif et s'occupera des tâches administratives courantes à ce chapitre. Sous la direction de Kevin Armstrong, responsable, adhésions TI, elle apportera aussi son aide aux utilisateurs du Système de gestion de l'effectif par Internet (SGEI) dans les différentes sections de l'ANRF.

Gathoni nous arrive du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, où elle administrait les activités de trois associations membres sans but lucratif. Cette fonction lui a fait prendre de l'expérience dans les domaines de la gestion de l'effectif, de l'entretien de site Web, de la planification d'événements, de la gestion de projets, de l'administration de base de données et du service à la clientèle.

Diplômée de l'Université Trent, Gathoni est inscrite au programme FGA (programme de formation en gestion d'association, offert par la SCDA).

On peut la joindre à l'adresse suivante : gnjuguna@fsna.com

Procès-verbaux du CNA

Les procès-verbaux des réunions du CNA des 14 et 18 juin 2010 seront joints au Bulletin de juillet.

Échéances pour le numéro de l'automne 2010 d'EN GARDE

Action Pour le numéro de l'automne 2010, les rapports de section et l'information s'y rapportant doivent arriver au Bureau national au plus tard aux dates suivantes :

le vendredi 20 août	Modifications touchant la base de données sur l'effectif
le vendredi 27 août	Rapports de section

La livraison devrait s'effectuer entre le 27 septembre et le 8 octobre 2010.

Les rapports doivent être envoyés à Françoise Gauthier par courrier électronique (gauthier@fsna.com) en indiquant le code de la section (p. ex. BC 01) sur la ligne réservée à l'objet du message (« subject »).

Si, dans les deux jours ouvrables suivant votre transmission, vous n'avez pas reçu un accusé de réception, veuillez l'appeler ou lui transmettre un nouveau courriel.

La directrice exécutive



Sylvia Ceacero, MBA, MA

Pièces jointes :

Évaluation du Congrès de 2010

Assurance pour les sections

Résumé des démarches en persuasion entreprises en mai 2010

Congrès de l'ANRF de 2010 - Formulaire d'évaluation						
	Tout à fait en désaccord 1	En désaccord 2	Sans opinion 3	D'accord 4	Tout à fait en accord 5	Moyenne /5
Q1 : Le Congrès 2010 était bien organisé						
N. de répondants : 138						
N. de réponses :	2	5	23	55	53	4.1
Q2 : Le temps alloué à la discussion sur chaque thème était convenable						
N. de répondants : 132						
N. de réponses :	8	19	37	56	12	3.3
Q3 : Les réponses fournies aux questions étaient adéquates						
N. de répondants : 132						
N. de réponses :	1	9	19	80	23	3.9
Q4 : La participation de l'auditoire a été positive et enrichissante						
N. de répondants : 129						
N. de réponses :	1	9	36	62	21	3.7
Q5 : L'atelier sur la gouvernance a été profitable						
N. de répondants : 131						
N. de réponses :	12	24	36	43	16	3.2
Q6 : J'ai aimé rencontrer nos partenaires des programmes d'affinité						
N. de répondants : 135						
N. de réponses :	0	9	25	67	34	3.9
Q7 : Les salles de réunion, la restauration et les services d'hébergement étaient satisfaisants						
N. de répondants : 136						
N. de réponses :	4	11	26	60	35	3.8
Q8: Dans l'ensemble, j'ai été satisfait(e) des décisions prises au Congrès 2010						
N. de répondants : 138						
N. de réponses :	0	8	15	85	30	4.0

Couverture d'assurance des sections

Une copie de la déclaration d'assurance de l'ANRF souscrite auprès de la compagnie d'assurances Lombard du Canada a été envoyée récemment par la poste à toutes les sections non constituées en personne morale. Cette police procure aux sections une protection dans trois domaines différents : Partie III Responsabilité civile commerciale, Partie IV Responsabilité civile des non-propriétaires d'un véhicule automobile et Partie VIII Responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Chaque section assure une couverture allant jusqu'à 2 millions \$, partagée entre le Bureau national et les sections non constituées en personne morale.

Le premier domaine, celui de l'assurance responsabilité civile commerciale (CGL) protège contre une action en justice intentée par un tiers en raison de l'acte négligent d'un administrateur, cadre, employé ou bénévole. Cette couverture protège contre une action pour libelle ou diffamation verbale ou écrite; atteinte à la vie privée; paiement des frais médicaux de tiers et dommages à des locaux loués dans le cours des activités de l'Association. Les participants aux manifestations couvertes en vertu de cette police ne doivent pas dépasser les cinquante (50) personnes et toute vente ou service d'alcool est exclue.

La deuxième couverture désigne l'assurance responsabilité civile des non-propriétaires d'un véhicule automobile. La police de Lombard protège la responsabilité légale de l'ANRF advenant des lésions corporelles ou préjudices matériels causés à des tiers par suite de la conduite par un membre du personnel ou un bénévole de son véhicule personnel dans l'exercice d'une activité pour le compte de l'ANRF. Advenant un sinistre regrettable, la police d'assurance détenue par le bénévole constitue la garantie de premier rang et la police de Lombard vient en second lieu, une fois que la protection de l'assurance principale a fait l'objet d'une réclamation intégrale. Veuillez prendre note que seulement les demandes d'indemnisation des tiers sont couvertes sous cette section et non pas les bénévoles ou leur véhicule. En outre, un bénévole occupant la place du passager n'est pas couvert aux termes de la police de Lombard mais devrait se prévaloir de la portion d'assurance individuelle de la police du véhicule.

Le troisième type de couverture est l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (RAD). Cette dernière protège les membres du conseil d'administration d'une responsabilité personnelle à l'égard des décisions ou des mesures prises au nom de l'Association, bien au-delà de la RAD.

Sachez que l'assurance sur les biens et l'assurance pour des événements spéciaux ne sont pas couvertes par la police de Lombard. Les sections désireuses de se procurer ces types de couverture accessoires sont invitées à communiquer avec notre courtier d'assurance, LMS ProLink en composant le 1-800-NO-DOUBT (663-6828). Les primes pour une couverture additionnelle ne sont pas remboursées par le Bureau national de l'ANRF.

Les sections constituées en personne morale, en tant qu'entités juridiques distinctes, doivent prendre les dispositions en vue de la souscription d'une assurance dans tous ces domaines. Toutefois, l'ANRF remboursera les primes CGL et RAD jusqu'à concurrence de la même couverture dont jouissent les sections non constituées en personne morale.

Pour de renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec Paula Gilmore au Bureau national, 613-745-2559 poste 225 ou à l'adresse gilmore@fsna.com.

L'activité de l'ANRF à travers le Canada – mai 2010

ALP = Agents de liaison provinciale

FP = fonction publique

ASR = Agents de services régionaux

RP = Résolution permanente

CNA = Conseil national d'administration

RSDP = Régime de services dentaires pour les pensionnés

DE = Directrice exécutive

RSSF = Régime de soins de santé de la fonction publique

DN = Directeur national

SLD = Soins de longue durée

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
3 mai	Régime provincial de subvention aux médicaments pour les aînés, et la Stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques (SNPP)	Lettre	Ministre de la Santé et du Mieux-être, Î.-P.-É.	ALP de l'Î.-P.-É.	10 nouveaux médicaments ajoutés au formulaire de médicaments pour aînés, y compris le Lucentis dont on avait préalablement fait au ministre la demande d'inclusion.
5 mai	Incorporer au formulaire provincial des médicaments le Lucentis ou autre produit pharmaceutique pour le traitement de la forme néovasculaire (humide) de la dégénérescence maculaire liée à l'âge	Lettre	Ministre de la Santé	ALP de la N.-É., représentant le <i>Group of IX</i> .	
6 mai	Stratégie albertaine relative aux produits pharmaceutiques	Lettre	Ministre de la Santé et du Mieux-être	DN de l'Alberta et des T.N.-O.	
6 mai	Demande de réunion	Lettre	Ministre responsable des Aînés et du soutien communautaire	DN de l'Alberta et des T.N.-O.	Réunion avec le ministre le 1 ^{er} juin

Date	Sujet	Moyen	Vis-à-vis ou destinataire	Représentant(s) de l'ANRF	Résultat
10 mai	Conseil des aînés	Réunion	Ministre responsable des aînés	ALP du QC	Le groupe n'existe plus – ne représente plus les aînés sur l'échiquier politique.
13 mai	Logements aux aînés – logement avec services de soutien, législation sur les maisons de retraite, <i>older women's network, housing forum network</i>	Réunion	Comité consultatif de l'Ontario sur le logement pour personnes âgées	DN de l'ON	
18 mai	Fin de vie, mauvais traitements aux aînés	Réunion	Ministre de la Santé	ALP du QC et représentant de la section	
26 mai	Invitation à une réunion du Congrès (des organismes nationaux d'aînés)	Lettre	Ministre d'État (Aînés)	DE	
26 mai	Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements faits aux aînés	Réunion co-présidée	Secrétariat aux aînés	ALP de l'Î.-P.-É.	
27 mai	Modifications proposées aux prestations pour services de santé non assurés	Lettre	Ministre de la Santé et des Services sociaux, et ministre des Finances	DN de l'Alberta et des T.N.-O, et le coordonnateur des T.N.-O. ainsi que des députés.	